

INSPECTIONS PRÉ- LIVRAISON DES PEMP (LOCATION) TOOLBOX TALK

Les entreprises de location de plateformes élévatrices mobiles de personne (PEMP) doivent effectuer une inspection pré-livraison (PDI) avant que l'équipement ne soit mis à disposition pour la location. L'objectif est de garantir que la PEMP fonctionne selon les exigences de conception spécifiées par le fabricant d'origine (OEM).

QUI PEUT EFFECTUER UNE PDI ?

Seul le personnel de service qualifié et autorisé par leur employeur devrait effectuer des PDI sur les PEMP. Pour qu'un employeur sélectionne un personnel de service adéquat, il doit valider l'expérience, les connaissances, les qualifications et les compétences des individus.

Il est recommandé que le personnel de maintenance suive une formation technique dispensée par le fabricant d'origine (OEM) sur l'équipement sur lequel il compte effectuer une inspection pré-livraison (PDI). Si cela n'est pas possible, le personnel de maintenance formé par le fabricant d'origine (OEM) peut familiariser d'autres techniciens qualifiés et autorisés avec des PEMP sur lesquelles ils n'ont pas encore travaillé, afin qu'ils puissent réaliser une inspection pré-livraison (PDI).

LISTES D'INSPECTION ET MANUELS OEM

Le personnel de service doit se référer aux manuels d'instructions du fabricant d'origine (opérateur et service et maintenance) pour connaître les procédures spécifiques à suivre lors du contrôle d'un composant ou d'un système de sécurité. Il est extrêmement important que tous les éléments d'inspection soient contrôlés pendant la PDI conformément à la liste de contrôle PDI et aux manuels d'instructions de la PEMP.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Ne pas inspecter correctement les éléments spécifiques indiqués sur une liste de contrôle PDI pourrait entraîner :

RÉFÉRENCES UTILES

- Le Manuel de l'Opérateur de PEMP
- Le Manuel de Service et d'Entretien de la PEMP
- Recommandations IPAF - Les principes de récupération et de sauvetage des PEMP

QUI DOIT SAVOIR ?

Cette Toolbox Talk s'applique à toute personne impliquée dans le processus d'inspection pré-livraison, notamment :

- Entreprises de location de PEMP
- Personnel de service de l'entreprise de location de PEMP
- La ou les personnes désignées pour le sauvetage au sol

- Des blessures par écrasement ou piégeage si une PDI est effectuée sous des obstructions aériennes.
- Du personnel de service bloqué en hauteur.
- Chutes de la plateforme en raison de la défaillance de composants critiques pour la sécurité ou structurels.
- Électrocution en cas de contact ou d'arc électrique.
- Impact avec d'autres équipements ou dû à la chute d'objets si la zone n'est pas sécurisée.
- Blessures au personnel de service s'il ne porte pas le bon équipement de protection individuelle (EPI).
- Dommages aux biens et à l'environnement causés par un équipement défectueux.
- Renversement de la PEMP si :
 - La plateforme est surchargée.
 - La PEMP est sur une pente excessive.
 - Mal calibrée.
 - Un équipement incorrect ou non autorisé est utilisé.
 - La PEMP est utilisée par vent excessif.

MESURES DE CONTRÔLE DES RISQUES

- La tâche doit être couverte par une évaluation des risques appropriée et un système de travail sûr.
- Les PDI ne doivent être effectuées que par du personnel de service qualifié et autorisé.
- Les PDI doivent toujours être effectuées dans un environnement sûr.
- Le personnel de service ne doit pas faire preuve de complaisance et doit être continuellement conscient de son environnement.
- Le personnel de service doit toujours suivre les instructions contenues dans les manuels d'instructions du fabricant d'origine lors du contrôle de tout composant critique pour la sécurité ou des systèmes de commande. Dans la mesure du possible, ces contrôles doivent être



effectués d'abord depuis la position des commandes au sol.

- En aucun cas, des accessoires ou équipements non approuvés ne doivent être utilisés.
- Tous les problèmes de sécurité doivent être signalés immédiatement.
- Si une PEMP n'est pas sûre à utiliser, elle ne doit pas être mise en location et doit être mise hors service, consignée et identifiée jusqu'à la réparation des défauts constatés.
- Un plan de récupération et de sauvetage documenté.

TENUE DES REGISTRES

- Les PDI partiellement complétées, ou les PDI ouvertes nécessitant des travaux de rectification, doivent être documentées au moment de l'inspection.
- Une fois la PDI complétée, l'information doit être conservée, soit numériquement, soit sous forme de copie papier.
- Certaines sociétés de location de PEMP fournissent une copie de la PDI, soit numériquement, soit sous forme de copie papier.

RÉFÉRENCES UTILES

- Le Manuel de l'Opérateur de PEMP
- Le Manuel de Service et d'Entretien de la PEMP
- Recommandations IPAF - Les principes de récupération et de sauvetage des PEMP